

# CONDITIONS DE GARANTIE

## DU MATERIEL A L'ACHAT

---

### Durée de la garantie

URFID garantit ses produits pendant une durée de 3 ans à partir de la date de livraison installation.

La garantie de 3 ans couvre uniquement les composants matériels des produits de fabrication Française, hors batterie sur certains modèles.

Si pendant la période de garantie le produit s'avère défectueux en raison d'un défaut de composant ou de fabrication, le produit sera gratuitement réparé ou remplacé (au gré de URFID).

L'acheteur doit justifier la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra laisser à URFID toutes facilités pour procéder à la constatation du défaut et y remédier. Tout retour de produit doit faire l'objet d'un accord préalable

### Restrictions et exclusions :

La garantie ne couvre aucun des points suivants :

- L'entretien périodique, le remplacement de pièces d'usure, les éléments consommables,
- Les détériorations ou défauts résultants d'une utilisation, d'une manipulation non conforme, de négligence grave, de manquement délibéré, de tromperie ainsi que les détériorations ou modifications de l'installation originelle - y compris réaménagement de l'environnement - ou d'une utilisation du produit non conforme à sa destination initiale, d'un entretien du produit non conforme aux instructions fournies par URFID,
- L'utilisation du produit avec des accessoires, périphériques et autres produits dont le type, l'état et les normes ne répondent pas aux prescriptions fournis par URFID (\* voir note).
- Les tentatives de réparation par des personnes autres que le personnel habilité par URFID ou Mecadimag.
- Les modifications ou adaptations effectuées sans l'accord écrit préalable de URFID, y compris la mise à niveau du produit au delà des spécifications ou fonctionnalités décrites dans le mode d'emploi,
- Les accidents, les incendies, les liquides, les produits chimiques et autres substances, les inondations, les vibrations, la chaleur excessive, une aération inadéquate, les surtensions, une alimentation électrique excessive ou inadéquate, les radiations, les décharges électrostatiques (y compris la foudre), d'autres forces et effets externes.

### Limites de garantie :

Dans le cadre de la présente garantie, URFID a pour seule obligation de réparer ou remplacer les produits qui répondent aux conditions de cette garantie, la responsabilité d'URFID ne peut en aucun cas dépasser le prix payé pour le produit.

URFID ne peut aucunement être tenu responsable d'une quelconque perte ou détérioration, de pertes financières ou intangibles, retards, perte de temps pour l'utilisateur, interruption des activités, perte de revenus ou de bénéfices, pertes de données, défaut de jouissance ou d'utilisation du produit ou de produits associés.

### (\* ) Notes importantes :

- **Qualité des marqueurs** : nos lecteurs sont parfaitement compatibles avec nos tags originaux. URFID ne peut en aucun cas être tenu pour responsable d'un défaut de fonctionnement lié à des badges ou étiquettes de contrefaçon ou de qualité insuffisante.
- **Marqueurs errants** : beaucoup de «pannes» sont liées à la présence de badges ou étiquettes dans le champ de détection des antennes. Il est recommandé de vérifier minutieusement ce point avant d'appeler le SAV, car dans ce cas, en l'absence de toute autre panne, l'intervention du technicien pourra être facturée.
- **Nettoyage des antennes PMMA** : un nettoyage à sec ou avec des produits nocifs peut endommager définitivement la matière. N'utilisez jamais d'abrasifs ni de produits chimiques solvants agressifs (acétone, trichloréthylène, éthers de glycol, etc...). La surface doit être nettoyée avec un chiffon doux mouillé d'eau très légèrement savonneuse, et séchée avec également un chiffon sec doux non abrasif et non pelucheux. Un produit pour vitres ne laissant aucun dépôt peut éventuellement convenir, faire un test préalable sur une partie peu visible.